

DEMANDE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Scrutin des élections professionnelles du jeudi 06 décembre 2018

Date limite de dépôt : mercredi 21 novembre 2018

- En main propre à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles
Service Institutionnel
Bâtiment Présidence Joseph Fourier – 3^{ème} étage – Bureau 305,
Saint Martin d’Hères
- Par mail à daji-elections@univ-grenoble-alpes.fr

Je soussigné(e) :

Corps :

Catégorie : A B C (cochez la case correspondante)

Affectation : (composante, direction, service, laboratoire...).....

.....

Email : Téléphone :

Inscrit(e) au bureau de vote de rattachement : (cochez la case correspondante)

- bureau de vote central campus (BU Droit-Lettres)
- site santé – domaine de la Merci
- site Polygone scientifique (GreEn-ER)
- IUT2 Doyen Gosse
- IUT Valence
- ESPE Grenoble
- ComUE UGA

Demande à voter par correspondance.

Adresse postale personnelle à laquelle sera envoyé le matériel de vote :

.....
.....
.....

Je joins à ma demande toute pièce attestant de mon impossibilité de voter en présentiel le 6 décembre (attestation du supérieur hiérarchique/directeur de composante/directeur de laboratoire, convocation...).

Fait à, le

Signature du demandeur